

L'an deux mille huit, le vingt-deux octobre à dix sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze octobre, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Christine NIVOU, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente :

Membres en exercice : 44

Membres titulaires présents ou représentés: 24

Pouvoirs : 6

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 24

**Présents(es)**

André AUBERIC,  
Marcel BAGARD,  
Christian BARTHEYE,  
Jean-Marie BERTRAND,  
Marc BONNARD,  
Marie BOUCHEZ,  
Jean-Pierre BUIX,  
Olivier CADIER,  
Daniel CHARASSE suppléant,

Claire CHASTAN,  
Pierre DALSTEIN suppléant,  
Etienne PIERRE,  
André FELIX suppléant,  
Gérard GOZZI,  
Dominique GUEYTTE,  
Laurent HARO suppléant,  
Jean-Louis MODERAT D'OTEMAR,  
Patricia MORHET-RICHAUD,

Christine NIVOU,  
Jean-Louis PELLOUX suppléant,  
Jean-Louis REY,  
Francis RIEU suppléant,  
Michel TACHE,  
Eliane TERRAS suppléante,  
Auguste TRUPHEME suppléant,  
Catherine VESPIER

**Pouvoirs :**

Bruno LAGIER à Patricia MORHET-RICHAUD, Jean-François SIAUD à Jean-Pierre BUIX, Anne-Marie GROS à Jean-Louis PELLOUX suppléant, Gérard AZIBI à Christine NIVOU, Bernard ILLY à André AUBERIC, Claude REYNARD à Catherine VESPIER

**Excusés(es)**

Jean BESSON, Christophe CASTANER, Pierre COMBES, Thierry CORNILLET, Jacques ESTEVE, Michèle EYBALIN, Albert MOULLET, Christine PRIOTTO, Hervé RASCLARD, Anne-Marie REME-PIC, Nicolas ROSIN

\*\*\*\*\*

**Objet : Ouverture d'un poste chargé(e) de mission "Patrimoines culturels et éducation au territoire"**

En 2007, le Comité Syndical avait ouvert un poste de chargé(e) de mission "Développement économique et social" qui n'a pas été pourvu.

Après avis du Bureau, le Président propose, en remplacement, d'ouvrir un poste de chargé(e) de mission « Patrimoines culturels et éducation au territoire » en CDD de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de créer un poste de chargé(e) de mission "Patrimoines culturels et éducation au territoire" pour une durée de 3 ans.
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35heures/semaine.
- DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des "attachés".
- CHARGE l'autorité d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion.
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jours et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD  
Pour le Président et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> Vice-présidente  
Christine NIVOU